

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.06.2026	D2026-22	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 02 DU 29/06/2026
questions, numérotées de D2026-20 à D2026-25

DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Georges LAVIGNE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres élus : Monsieur Georges LAVIGNE, Madame Armelline SALLIOT, Madame Chantal GAUMER, Madame Sylvie DUFOUR, Monsieur Jean-Marc REMANDE

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Monsieur Didier BABONNEAU, Monsieur Eric MARIE

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Jean-François BRISSET, Monsieur Didier BABONNEAU

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2026-20 à D2026-25	9	9

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
22.06.2026	18h05	Sylvie MALOIZEL	19h40	2.07.2026

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	29.06.2026	D2026-22	7.1	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025
-------	--

AA

Chers Collègues,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il y a lieu de se prononcer sur l'adoption des comptes de gestion dont les résultats sont conformes aux comptes administratifs correspondants.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le compte de gestion du CCAS dressé par le comptable public pour l'exercice 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Georges LAVIGNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20260629-D2026-22-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026